



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai** – La séance s'ouvre avec un nouveau système de diffusion qui améliore grandement la qualité de l'enregistrement. Le maire a tenu à discuter des problèmes d'inondations dus aux quantités de pluie reçues. Il indique que les préoccupations ont surtout concerné le Chemin de la Falaise et le chemin du Pont où l'eau est montée. Certaines voies de circulation ont ainsi été bloquées, dont des routes collectrices. Il a précisé que la municipalité ne soit pas en mesure d'urgence, mais en veille et que des sacs de sable aient été distribués aux citoyens.

**Correspondance** – La résolution de la Régie d'assainissement des eaux usées mentionnant que le système a atteint sa pleine capacité et que des mesures devront être prises, a été officiellement reçue par la Municipalité. Des démarches sont donc à venir à ce sujet.

Une subvention, au montant de 100 000 \$, a été confirmée afin de procéder à l'achat de mobilier urbain visant l'amélioration de la santé et des conditions de vie des aînés sur le territoire de la municipalité. Des bancs, des tables et des jeux d'échecs extérieurs seront installés, entre autres choses.

**Ressources humaines** – On annonce que le nouveau site web est en fonction et que les citoyens sont invités à aller s'inscrire pour recevoir les nouvelles par courriel.

La Municipalité annonce par ailleurs sa décision d'emboîter le pas des autres paliers de gouvernement et de demander à tout son personnel, ainsi qu'à ses élus, de retirer l'application Tic Toc de leurs appareils de travail.

Considérant les besoins et le poste vacant, le conseil a procédé à l'embauche d'un technicien en loisirs à temps complet. Un assistant-inspecteur en environnement a également été embauché pour la saison estivale, et ce, en conformité avec le règlement sur l'environnement. On a aussi procédé à l'embauche de plusieurs accompagnateurs et animateurs pour le Campuces pour l'été 2023.

**Règlements** – Aucun règlement n'a été adopté lors de cette séance.

**Travaux publics** – Les opérations de balayage des rues ont été entreprises le 19 avril dernier, mais ont été retardées après les pluies abondantes. On rappelle aux citoyens qu'il est possible de balayer les débris de leurs entrées dans la rue, mais de ne pas y faire de «tas» et de plutôt les répandre de manière égale, puisque cela facilite grandement les opérations.

**Octroi de contrats** – Un contrat de services professionnels pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement du garage municipal a été octroyé pour un montant de 22 155,68 \$, taxes incluses. Le maire a précisé que le garage n'a pas fait l'objet de travaux depuis longtemps et que cela sera nécessaire dans le futur.

L'appel d'offres concernant le pavage du chemin Avila a fait l'objet de 6 soumissions et le soumissionnaire le plus bas a été retenu pour un montant d'environ 738 000 \$, taxes

incluses. Ces travaux, qui concernent le tronçon entre le chemin du Moulin et le chemin de Sainte-Annes-Lacs feront par ailleurs l'objet d'une subvention à hauteur d'environ 70 à 75 % des coûts.

Pour la réfection de l'aqueduc sur le chemin du Sommet, huit entreprises ont répondu à l'appel d'offres et c'est encore le plus bas soumissionnaire qui a été retenu pour un montant de 1 061 400 \$, taxes incluses. Le maire a précisé que ce chemin est en fait le prolongement du chemin du Golf, qui permet d'accéder à un quartier résidentiel. Encore une fois, une grande partie des coûts liés au projet feront l'objet d'une subvention.

Concernant la réfection du chemin de la Montagne, entre la limite avec Saint-Hyppolite et le mont Olympia, les travaux ont également fait l'objet d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire à la suite du dépôt de 10 offres. Les travaux seront effectués pour un montant de 3 926 733 \$, taxes incluses et seront également subventionnés en grande partie.

Le prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin Trottier a également fait l'objet d'une adjudication de contrat au plus bas soumissionnaire, pour un montant de 652 345,24 \$, taxes incluses.

**Urbanisme** – On annonce que les discussions du comité sont occupées par le projet de plan d'urbanisme, dont un premier dépôt en version de travail a été fait. Ainsi, une première version préliminaire devrait être adoptée et présentée à la population sous peu. On indique que cette version fera l'objet de consultations avant l'adoption des premiers règlements.

**Environnement** – On rappelle que la foire de l'environnement aura lieu le 27 mai prochain, entre 8 h et midi. Les citoyens pourront profiter d'une distribution de fleurs et de plantes potagères, de paillis, et de compost. La collecte de vêtement au bénéfice de l'organisme de Book Humanitaire aura encore lieu. Les citoyens pourront également apporter leurs piles usagées, bouchons de liège et autres. Nouveauté cette année: des tables seront disponibles aux citoyens qui veulent faire une vente de garage. Ils peuvent en faire la réservation auprès de la Municipalité.

Le défi pissenlit a toujours lieu et des affichettes sont disponibles dans les locaux de la Municipalité pour les citoyens qui veulent annoncer leurs couleurs. Ce défi a pour but de faciliter l'alimentation des précieux insectes pollinisateurs à un moment du printemps où ils ont particulièrement besoin des fleurs sauvages pour survivre. Les citoyens sont donc invités à éviter de tondre leur pelouse pendant quelques semaines afin de laisser les fleurs sauvages pousser.

Par ailleurs, certains terrains municipaux ne seront plus tondues afin d'y favoriser la biodiversité. Ils seront, cette année, bien indiqués afin que la population en soit informée.

**Loisirs** – On souligne que la cabane à sucre d'avril en hommage aux bénévoles a été un franc succès alors qu'on affichait presque complet.

La Fête nationale sera soulignée le 24 juin prochain entre 13 h et 16 h à la gare avec chansonnier et animation. La fête des Piedmontais aura lieu le 12 août et on annonce qu'Annie Villeneuve sera de la partie pour présenter son spectacle.

**Hygiène du milieu et eau potable** – Le déversement annoncé a bien eu lieu le 18 avril dernier. Ainsi, un volume de 900 mètres cubes d'eaux usées a été dirigé directement dans la rivière. Des précautions ont toutefois été prises afin de retenir les

solides et tous les efforts possibles ont été déployés afin d'en minimiser les impacts. Une firme sera mandatée afin de trouver des solutions pour minimiser le recours aux déversements dans le futur.

Un contrat pour l'analyse de la capacité et de la vulnérabilité du puits Labrador a été octroyé, pour un montant de 36 286 \$ taxes incluses.

**Questions** – Des citoyens ont souligné des excès de vitesse et des comportements de conduite irres-

ponsables sur le chemin de la Montagne et demandent d'en tenir compte lors des travaux de réfection. Des recommandations ont été présentées au Conseil, demandant entre autres d'installer des dos d'âne et des poteaux au milieu de la rue. Le maire a précisé qu'il ne serait probablement pas possible d'installer des dos d'âne étant donné qu'il s'agit d'un chemin intermunicipal, mais que tout serait fait pour améliorer la situation.

**SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS**

Exposition, crémation, rapatriements

**TOUT – POUR VOUS**

**LES SENTIERS**  
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

**MAGNUS POIRIER**  
AMBASSEUR

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca

**24 heures sur 24 | 7 jours sur 7**